

**Plainte de la victime : (plainte déposée au commissariat le lendemain de l'agression.)**

« Le jour de l'agression, nous nous sommes disputés : après sa journée de travail, je lui ai demandé un coup de main pour gérer la maison et les enfants. Il ne m'a pas aidée car il souhaitait « avoir la paix ». La soirée est tendue. Alors qu'il est installé devant la télévision pour regarder un match de football, je lui fais remarquer qu'il ne fait rien. Mon compagnon m'a alors violemment frappée au visage. J'ai presque perdu connaissance. Il avait consommé beaucoup d'alcool pendant la soirée. Il a tout de suite réalisé la gravité des coups et il m'a conduite à l'hôpital en voiture. Un médecin a constaté mes blessures et j'ai été soignée. J'ai peur de mon compagnon. Je ne souhaite plus vivre avec lui. »

**L'audition de garde à vue : le prévenu est interrogé par un policier le lendemain de l'agression.**

Le prévenu est le compagnon de la victime qu'il a rencontré en 2010. Ils ont eu ensemble deux enfants : 4 ans et 2 ans.

Il est maçon dans une entreprise du bâtiment. Son patron l'apprécie. Il a obtenu un CAP maçonnerie. Le jour de l'agression, ils se sont disputés : après sa journée de travail, sa compagne lui a demandé un coup de main pour gérer la maison et les enfants. Il ne l'a pas aidée car sa journée de travail a été difficile. La soirée est tendue. Alors qu'il est installé devant la télévision pour regarder un match de football, sa compagne le traite de « fainéant » et de « parasite ». Le prévenu l'a alors frappée au visage.

Il a tout de suite réalisé la gravité des coups et il a conduit sa compagne à l'hôpital en voiture.

Un médecin a constaté ses blessures et elle a été soignée.

Le prévenu reconnaît qu'il peut être violent mais il affirme n'avoir jamais frappé sa compagne actuelle.

Il reconnaît être perturbé depuis la mort de sa mère il y a 6 mois.

Il est jaloux surtout depuis qu'il sait que sa compagne est inscrite sur un site de rencontre.

(L'inscription est antérieure à l'agression.)

Il aime sa compagne et il regrette son geste. Il souhaite vivre avec elle et ses enfants.